

École François-Thibault

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence



À notre école . . .

Ici, nous nous engageons à offrir un milieu sain et sécuritaire, où les comportements d'intimidation et de violence ne sont pas acceptés. Nous travaillons ensemble à enseigner et à apprendre les comportements attendus.

Portrait de la situation

- Notre portrait indique que la majorité des situations se présente sous forme de conflits.
- Notre priorité : offrir un milieu sain et sécuritaire autant à l'école qu'au service de garde et dans les transports scolaires.

Dénonce !
Tu fais
partie de la
solution

Prévention

- Différents ateliers/programmes sur le développement des habiletés socio-affectives.
- Code de vie en lien avec les valeurs de *respect, engagement et collaboration* basé sur l'apprentissage des comportements attendus (formulés positivement) ;
- Exploitation en classe de certaines thématiques au sein de l'école telles que la communication sociale, l'empathie, la bienveillance et la gestion des émotions, la saine utilisation des réseaux sociaux et la cyberintimidation ;
- Modelage en classe à tous les niveaux, lors des cours d'éthique et de culture, de la procédure de gestion de conflit et la gestion des émotions ;
- Système de déplacements sécuritaires ;
- Surveillance stratégique (zones de jeux) ;
- Animation par les *Jeunes Leaders* ;
- Aménagement de la cour d'école ;
- Comité *Bienveillant* qui analyse les situations d'intimidation et qui met en œuvre des protocoles d'intervention ;
- Double récréation (préscolaire + 1^{er} cycle et 2^e-3^e cycles) ;
- Comité *Pense avant d'agir* formé d'élèves et d'éducatrices spécialisées qui apprennent aux élèves de l'école les comportements positifs et la communication pacifique.

Qu'est-ce que . . .

L'intimidation

- Comportement, paroles, actes ou geste délibéré ou non ;
- Exprimé directement ou indirectement (ex : cyberspace) ;
- Ayant un caractère **répétitif** ;
- Comportant un **rapport de forces inégal** ;
- Créant un **sentiment de détresse** chez la victime.

La violence

- Manifestation de force, qui s'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique) :
- Exercée **intentionnellement** ;
 - Attaquant l'**intégrité** ou le **bien-être** physique, les droits ou les biens ;
 - Pas nécessairement à caractère répétitif ;
 - Produisant des impacts sur la victime.

Un conflit

- Affrontement qui implique généralement des opposants de **forces égales** ;
- Mésentente ou désaccord entre deux personnes



Interventions

Lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est déclarée ou observée :

- L'adulte qui est témoin d'un acte de violence fait un arrêt d'agir. S'il y a une déclaration d'intimidation ou de violence, une référence sera faite au Comité bienveillant. Celui-ci analysera la situation ;
- L'adulte remplit un formulaire de déclaration d'intimidation ou de violence. Ensuite, il travaille en collaboration avec l'éducatrice en charge du dossier intimidation.

Si la situation de violence ou d'intimidation est confirmée, voici les mesures de soutien :

Auprès de la victime :

- L'enseignant.e titulaire et/ou éducatrice reliée au cycle intervient auprès de l'élève ;
- Filet de sécurité autour du jeune (surveillance accrue) ;
- Rencontre de l'équipe qui travaille auprès de l'élève (enseignant(e)/éducatrice) pour analyse des objectifs à travailler (affirmation de soi, relations interpersonnelles, stratégies à adopter,...) ;
- Appel aux parents.

Auprès du ou des auteurs :

- L'enseignant.e titulaire et/ou éducatrice reliée au cycle intervient auprès de l'élève ;
- Surveillance accrue auprès du jeune ;
- Rencontre de l'équipe qui travaille auprès de l'élève (enseignant(e)/éducatrice) pour analyse des objectifs à travailler (empathie, respect, gestion des émotions,...) ;
- Appel aux parents.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires (voir code de vie). Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité de l'acte. Les parents seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions.

Suivi :

Auprès de la victime :

- Rencontrer l'élève les jours suivant l'intervention pour s'assurer de son sentiment de sécurité. Le suivi se poursuit par l'éducatrice du cycle selon les objectifs ciblés lors de l'analyse de la situation.

Auprès de l'auteur :

- Observer les comportements non-violents au quotidien et évaluer la non-récidive. Le suivi est effectué par l'éducatrice du cycle selon les objectifs ciblés lors de l'analyse de la situation.

Aux parents :

- Communiquer les résultats de l'analyse et les étapes d'intervention à venir s'il y a lieu.

Section parents



Si votre enfant est témoin d'intimidation à l'école ou dans les transports scolaires, proposez-lui de :

- Dénoncer la situation à un adulte de l'école ;
- Aider la victime en lui disant qu'il est en désaccord avec ce comportement. Il peut aussi lui conseiller d'en parler à un adulte.
- Chercher des alliés pour prendre position de façon respectueuse et dénoncer l'acte d'intimidation.

Comment intervenir si mon enfant vit de l'intimidation à l'école ou dans les transports scolaires :

- Félicitez-le d'avoir parlé et prenez le temps de l'écouter ;
- Prenez la situation au sérieux ;
- Validez ces informations auprès de l'enseignant.e et/ou l'éducatrice de votre enfant ;
- Évitez de régler tous les problèmes à sa place. Votre enfant a besoin d'être rassuré, mais doit inévitablement être mis à contribution dans la recherche de solutions ;
- Remplir le billet de déclaration de situation de conflit ou d'intimidation dans l'agenda et le remettre à l'enseignant.e ou l'éducatrice de l'élève ;
- L'équipe d'intervention analysera la situation.

Si mon enfant fait preuve d'intimidation

- Travaillez en partenariat avec l'école ;
- Exprimez votre désaccord à votre enfant envers le geste ;
- Aidez votre enfant à comprendre la gravité de ses gestes et exposez clairement les conséquences s'il poursuit ce genre de comportement ;
- Sensibilisez-le aux différences ;
- Discutez des différentes façons de gérer sa colère ;
- Référez-vous à un intervenant de l'école si l'intimidation se poursuit ou si le problème vous préoccupe.

Si la situation ne s'améliore pas après ces étapes, adressez-vous à la direction d'école.

Si la problématique perdure, vous pourrez contacter le protecteur de l'élève :

<https://www.cssrf.gouv.qc.ca/plaintes-et-protecteur-de-leleve/>

Si votre enfant vit une situation d'intimidation à l'extérieur de l'école (au parc, sur internet), contactez les parents des élèves concernés, un travailleur.se de milieu, un policier scolaire.